

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille dix-huit,

le 10 avril à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle de la Michochêne à Noyal-Muzillac en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel CRIAUD, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mmes Colette BENOIT, - Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY.

Etaient Absents Excusés : Mmes Emmanuelle GONCALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Bruno LE BORGNE, - Pierre PRAT, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Mme Maryvonne TATARD.

**Mme Emmanuelle GONCALVES donne pouvoir à M. Joël BOURRIGAUD**

**Mme Bernadette GRIGNON donne pouvoir à M. Bernard AUDRAN**

**M. Jean-Pierre PRUNAUT donne pouvoir à Mme Christine SAVARY**

**Mme Maryvonne TATARD donne pouvoir à M. Patrick BEILLON**

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Jean-Marie LABESSE a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°35-2018 – FINANCES - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2018 DU BUDGET ANNEXE MAISON  
FUNERAIRE (402)**

Au vu des orientations budgétaires (DOB) débattues par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 6 mars 2018, M. Guy DAVID, Vice-président en charge des finances, présente le projet de Budget Primitif 2018 du Budget Annexe Maison Funéraire.

Le projet de budget et une note de présentation des Budgets Primitifs 2018 ont été adressés aux conseillers communautaires.

**En section de fonctionnement :**

Dépenses de fonctionnement	Reste à réaliser 2017	Propositions nouvelles	BP 2018
<b>Écritures réelles</b>			
011 Charges à caractère général		32 379,22	32 379,22
012 Charges de personnel		16 500,00	16 500,00
65 Autres charges de gestion courante		4 000,00	4 000,00
67 Charges exceptionnelles		2 000,00	2 000,00
<b>Sous-total écriture réelles</b>	<b>0,00</b>	<b>54 879,22</b>	<b>54 879,22</b>
<b>Écritures d'ordre ou sans réalisation</b>			
022 Dépenses imprévues *		2 175,00	2 175,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre section		11 183,00	11 183,00
<b>Sous-total Écritures d'ordre ou sans réalisation</b>	<b>0,00</b>	<b>13 358,00</b>	<b>13 358,00</b>
<b>TOTAL Dépenses de fonctionnement</b>	<b>0,00</b>	<b>68 237,22</b>	<b>68 237,22</b>

\* chapitre ne donnant pas lieu à réalisation

Recettes de fonctionnement	Reste à réaliser 2017	Propositions nouvelles	BP 2018
<b>Ecritures réelles</b>			
75 Autres produits de gestion courantes		29 000,00	29 000,00
<b>Sous-total écriture réelles</b>	<b>0,00</b>	<b>29 000,00</b>	<b>29 000,00</b>
<b>Ecritures d'ordre ou sans réalisation</b>			
002 Résultat reporté *		36 052,22	36 052,22
042 Opérations d'ordre de transfert entre section		3 185,00	3 185,00
<b>Sous-total Ecritures d'ordre ou sans réalisation</b>	<b>0,00</b>	<b>39 237,22</b>	<b>39 237,22</b>
<b>TOTAL Recettes de fonctionnement</b>	<b>0,00</b>	<b>68 237,22</b>	<b>68 237,22</b>

\* chapitre ne donnant pas lieu à réalisation

**En section d'investissement :**

Dépenses d'investissement	Reste à réaliser 2017	Propositions nouvelles	BP 2018
<b>Ecritures réelles</b>			
20 Immobilisations incorporelles		1 000,00	1 000,00
21 immobilisations corporelles		35 171,12	35 171,12
23 immobilisations en cours		8 500,00	8 500,00
<b>Sous-total écriture réelles</b>	<b>0,00</b>	<b>44 671,12</b>	<b>44 671,12</b>
<b>Ecritures d'ordre ou sans réalisation</b>			
040 Opérations d'ordre de transfert entre section		3 185,00	3 185,00
<b>Sous-total Ecritures d'ordre ou sans réalisation</b>	<b>0,00</b>	<b>3 185,00</b>	<b>3 185,00</b>
<b>TOTAL Dépenses d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>47 856,12</b>	<b>47 856,12</b>

\* chapitre ne donnant pas lieu à réalisation

Recettes d'investissement	Reste à réaliser 2017	Propositions nouvelles	BP 2018
<b>Ecritures d'ordre ou sans réalisation</b>			
001 Solde d'exécution reporté *		36 673,12	36 673,12
040 Opérations d'ordre de transfert entre section		11 183,00	11 183,00
<b>Sous-total Ecritures d'ordre ou sans réalisation</b>	<b>0,00</b>	<b>47 856,12</b>	<b>47 856,12</b>
<b>TOTAL Recettes d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>47 856,12</b>	<b>47 856,12</b>

\* chapitre ne donnant pas lieu à réalisation

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le Budget Primitif 2018 du Budget Annexe Maison Funéraire.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 13/04/18

Pour le Président empêché,

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,

Michel CRIAUD

